



Envoyé en préfecture le 17/10/2025

Reçu en préfecture le 17/10/2025

Publié le

ID : 031-243104219-20251016-DEL2025_06_03-DE

Personnel
Levyout

REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
HAUTE - GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PINS-JUSTARET

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	26

SEANCE du 16 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le seize octobre à dix-huit heures
Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est
réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal
de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT,
Maire.

DATE
DE LA CONVOCATION

10 octobre 2025

DATE D'AFFICHAGE

10 octobre 2025

Etaient présents : 19

Mesdames GAMBET, TARDIEU, MARTIN-RECUR, COMBA, ABADIE, LAFONT, RAHIN,
VIOLTON, BEGUE, BESOMBES,
Messieurs GUERRIOT, GAROUSTE, RENOUX, MIJOLE, PERON, GOUSSET, MORANDIN,
CHARRON, BERGONZAT

Procurations : 07

Mme PEREZ avait donné procuration à M. GAROUSTE
M. BONTEMPS avait donné procuration à M. RENOUX
Mme MARTY avait donné procuration à Mme COMBA
M. CARRIERE avait donné procuration à Mme TARDIEU
Mme SAUVAGE avait donné procuration à M. GUERRIOT
Mme PRADERE avait donné procuration à M. MORADIN
Mme COUESNON avait donné procuration à Mme ABADIE

Absents : 01

M. PIRIOU

Mme BESOMBES a été élue secrétaire de séance à l'unanimité (25 voix pour).

DELIBERATION N° 2025-06-03

**Muretain Agglo –Convention de mise à disposition de locaux pour les
Conseillers Numériques**

Depuis la rentrée 2024, les Conseillers numériques du Muretain Agglo assurent une
permanence d'une ½ journée par mois en Mairie de Pins-Justaret. Ces permanences sont
destinées à accueillir principalement les habitants de la Commune et accessoirement des
Communes riveraines ayant une difficulté d'ordre numérique pour les accompagner
individuellement sur la résolution de leurs situations.



Envoyé en préfecture le 17/10/2025

Reçu en préfecture le 17/10/2025

Publié le

17/10/25



ID : 031-213104219-20251016-DEL2025_06_03-DE

Pour ce faire, la Commune met à leur disposition une salle (en l'occurrence pour l'instant la petite salle vitrée du 1^o étage le plus souvent) et assure la prise de RDV par téléphone à l'accueil.

Pour stabiliser cette organisation, le Muretain Agglo a proposé de conclure une convention de mise à disposition de locaux entre la Commune et le Muretain Agglo afin d'organiser la mise à disposition de locaux.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet de convention et d'autoriser le Maire à la signer.

Le Conseil Municipal,

Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité (26 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention),

APPROUVE la convention de mise à disposition de locaux pour l'accueil des permanences des Conseillers Numériques du Muretain Agglo.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à la signer et à procéder à toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 16 octobre 2025
Pour copie conforme au registre.

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

